

**BANQUE EUROPÉENNE  
D'INVESTISSEMENT**

**RAPPORT ANNUEL 1961**

**BANQUE EUROPÉENNE  
D'INVESTISSEMENT**

Les comptes et le bilan de la Banque Européenne d'Investissement sont établis dans l'unité de compte définie à l'article 4 paragraphe 1 de ses Statuts. Sa valeur est de 0,88867088 gramme d'or fin.

Dans le présent rapport, les conversions en unités de compte sont effectuées aux parités suivantes :

1 unité de compte =	{	50 francs belges
		4,00 Deutsche Mark (1)
		4,93706 nouveaux francs français
		625 liras italiennes
		50 francs luxembourgeois
		3,62 florins hollandais (1)
		1 dollar des États-Unis
		4,37282 francs suisses

---

(1) Jusqu'au 5 mars 1961 inclus la parité du Deutsche Mark a été de : 1 unité de compte = 4,20 Deutsche Mark; jusqu'au 6 mars 1961 inclus la parité du florin hollandais a été de : 1 unité de compte = 3,80 florins hollandais.

**BANQUE EUROPÉENNE  
D'INVESTISSEMENT**

**RAPPORT ANNUEL 1961**



## CONSEIL DES GOUVERNEURS

*Belgique :* JEAN VAN HOUTTE, Ministre des Finances jusqu'au 24 avril 1961, Bruxelles;

ANDRÉ DEQUAE, Ministre des Finances à partir du 25 avril 1961, Bruxelles;

*Allemagne :* FRANZ ETZEL, Ministre des Finances jusqu'au 13 novembre 1961, Bonn;

HEINZ STARKE, Ministre des Finances à partir du 14 novembre 1961, Bonn;

*France :* WILFRID BAUMGARTNER, Ministre des Finances et des Affaires Économiques jusqu'au 17 janvier 1962, Paris;

VALÉRY GISCARD D'ESTAING, Ministre des Finances et des Affaires Économiques à partir du 18 janvier 1962, Paris;

*Italie :* PAOLO EMILIO TAVIANI, Ministre du Trésor jusqu'au 20 février 1962, Rome;

Président jusqu'au 8 mai 1961;

ROBERTO TREMELLONI, Ministre du Trésor à partir du 21 février 1962, Rome;

*Luxembourg :* PIERRE WERNER, Ministre d'État, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, Luxembourg; Président à partir du 9 mai 1961;

*Pays-Bas :* JELLE ZIJLSTRA, Ministre des Finances, La Haye.



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Président* : PARIDE FORMENTINI

*Administrateurs* :

FRANCO BOBBA, Directeur général des Affaires Économiques et Financières à la Commission de la Communauté Économique Européenne, Bruxelles;

SJOERD BOOMSTRA, Directeur des Finances Extérieures au Ministère des Finances, La Haye;

JEAN-PAUL DELCOURT, Chef du Service Financier du Commissariat Général du Plan, Paris;

remplacé,  
à partir du 2 octobre 1961, par :  
JEAN R. SADRIN, Directeur des Finances Extérieures au Ministère des Finances et des Affaires Économiques; actuellement Directeur général adjoint du Comptoir National d'Escompte de Paris, Paris;

*Suppléants* :

PIERRE MILLET, Directeur à la Commission de la Communauté Économique Européenne, Bruxelles;

remplacé,  
à partir du 28 février 1962, par :  
ALAIN PRATE, Directeur à la Commission de la Communauté Économique Européenne, Bruxelles;

OTTO WILLEM VOS, Directeur au Ministère des Finances, La Haye;

ROGER BOYER, Administrateur de la Banque Française du Commerce Extérieur, Membre du Conseil National du Crédit, Paris;

RAYMOND DENUCÉ, Conseiller Financier du Crédit Communal de Belgique, Bruxelles;

ROBERTO DUCCI, Ambassadeur, Ministère des Affaires Étrangères, Rome;

RENÉ LARRE, Conseiller Financier près l'Ambassade de France aux États-Unis, Washington;

remplacé,

à partir du 2 octobre 1961, par : MAURICE PÉROUSE, Directeur du Trésor au Ministère des Finances et des Affaires Économiques, Paris;

HERBERT MARTINI, Vorstandsmitglied de la Kreditanstalt für Wiederaufbau, Francfort s/Main;

ALFRED MÜLLER - ARMACK, Secrétaire d'État au Ministère Fédéral des Affaires Économiques, Bonn-Duisdorf;

PASQUALE SARACENO, Direttore Centrale dell' Istituto per la Ricostruzione Industriale, Rome;

PIERRE-PAUL SCHWEITZER, Sous-Gouverneur de la Banque de France, Paris;

PIERRE GUILL, Conseiller de Gouvernement au Ministère des Finances, Luxembourg;

MARIO PENNACHIO, Conseiller de la Banca d'Italia; Conseiller Financier des Ambassades d'Italie auprès des Pays du Benelux et de la Confédération Helvétique, Paris;

FRANÇOIS BLOCH-LAINÉ, Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations, Paris;

WALTER DUDEK, Senator der Finanzen a.D., Hambourg-Harbourg;

ERNST VOM HOFÉ, Ministerialdirigent au Ministère Fédéral des Affaires Économiques, Bonn-Duisdorf;

ALBERTO CAPANNA, Vice-Directeur général de la Finsider, Rome;

MAURICE PÉROUSE, Directeur du Trésor au Ministère des Finances et des Affaires Économiques, Paris; Administrateur-suppléant jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1961;

**STEFANO SIGLIENTI**, Président  
de l'Istituto Mobiliare Italiano,  
Président de l'Associazione Ban-  
caria Italiana, Rome;

**GIUSEPPE DI NARDI**, Président  
de la S.p.A. Navalmeccanica,  
Rome;

**JOACHIM VON SPINDLER**,  
Ministerialdirektor au Ministère  
Fédéral des Finances, Bonn;

remplacé,

à partir du 2 octobre 1961, par :  
**FRITZ G. FECHNER**, Ministerial-  
direktor au Ministère Fédéral des  
Finances, Bonn;

**HANS SKRIBANOWITZ**, Direc-  
teur général à la Haute Autorité  
de la Communauté Européenne  
du Charbon et de l'Acier, Luxem-  
bourg; Administrateur-suppléant  
jusqu'au 30 novembre 1961.





## COMITÉ DE DIRECTION

PARIDE FORMENTINI, *Président*

HANS KARL VON MANGOLDT-REIBOLDT, *Vice-Président*

CLAUDE TIXIER, *Vice-Président*

---

## DIRECTIONS

*Secrétariat Général*

JEAN FRÈRE, Secrétaire général.

ARNOLD RIETZ, Chef du personnel et de l'administration.

RUDOLF SPRUNG, Directeur adjoint.

*Direction des Prêts*

GÜNTHER BERGAN, Directeur.

*Direction des Finances  
et de la Trésorerie*

GIANDOMENICO SERTOLI, Directeur.

*Direction des Etudes*

ALBERTO CAMPOLONGO, Directeur.

PIERRE BARRE, Directeur adjoint.

*Direction des  
Affaires Juridiques*

CAREL DE VOS VAN STEENWIJK,  
Directeur \*.

---

*Conseiller technique*

HENRI JEANDET.

---

\* Jusqu'au 31 décembre 1961.



## COMITÉ DE VÉRIFICATION

### *Président*

**ADRIAAN M. DE JONG** Ancien Directeur-Secrétaire et Vice-Président  
de la Nederlandsche Bank, Amsterdam.

### *Membres*

**RENÉ BRESSON** Président de Chambre Honoraire à la Cour  
des Comptes, Ancien Président de la Com-  
mission de Vérification des Comptes des  
Entreprises Publiques, Paris.

**KARL BERNARD** Ancien Président du Conseil Central de la  
Bank deutscher Länder, Francfort s/Main.

---



# RAPPORT ANNUEL 1961

## I

L'année 1961 s'est achevée par un événement capital pour le Marché Commun : le passage à la deuxième des trois étapes composant la période de transition, décidé par le Conseil de la Communauté Économique Européenne avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1962. Il a confirmé le progrès de la Communauté vers son objectif final, l'intégration économique des pays membres.

D'autres réalisations ont contribué, durant l'année 1961, au renforcement du Marché Commun. Un accord sur les premières mesures d'application de la politique agricole commune a été réalisé; il constituait la condition préalable à l'accord sur le passage à la deuxième étape. Il est également important pour la Banque de noter que la Commission a remis au Conseil, en avril 1961, ses conclusions sur l'orientation de la politique commune des transports; la Commission y traite en particulier des investissements d'intérêt commun dans ce domaine. Elle a poursuivi ses études sur le développement régional; la conférence qu'elle a organisée en décembre 1961, avec la participation des personnalités nationales responsables de la politique régionale et celle de la Banque, a permis pour la première fois une confrontation des politiques et des expériences en cours dans chaque pays.

D'importants événements ont marqué l'année dans les relations internationales de la Communauté. C'est ainsi que, le 9 juillet 1961, a été signé l'accord créant une association entre la Communauté Économique Européenne et la Grèce. Cet accord comporte notamment des clauses d'aide financière destinées à favoriser le développement accéléré de l'économie hellénique par une contribution au financement de projets

d'investissement. Dans ce cadre, les six États membres ont confié à la Banque une tâche de financement selon ses règles habituelles. D'autre part, au début du mois d'août, la Grande-Bretagne, le Danemark et l'Irlande ont demandé à devenir membres de la Communauté. En décembre 1961, l'Autriche, la Suède et la Suisse ont demandé l'ouverture de négociations en vue d'une association au Marché Commun.

\* \* \*

L'expansion rapide de l'économie de la Communauté s'est poursuivie en 1961. Certes, la cadence s'est quelque peu ralentie au cours de cette troisième année de haute conjoncture; mais la cause en est moins le ralentissement de la demande que les difficultés rencontrées pour augmenter l'offre, en raison des pressions accrues sur le marché de la main-d'œuvre et de l'amenuisement des capacités de production disponibles. Cette tension entre une demande toujours élevée et une offre dont les possibilités d'élargissement sont limitées explique aussi que l'élévation des prix ait été plus accentuée qu'au cours des années précédentes.

Selon des estimations encore préliminaires, le produit national brut de l'ensemble de la Communauté a été, à prix constants, supérieur de 5 % à celui de l'année précédente (7 % en 1960). Compte tenu de l'augmentation des prix de 3 % environ et des modifications de parités intervenues dans le courant de l'année, le produit national brut à prix courants a atteint près de 200 milliards d'unités de compte en 1961.

Les pays de la Communauté n'ont d'ailleurs pas tous participé, en 1961, dans la même mesure à l'expansion économique. La croissance a été plus particulièrement marquée en Italie où le produit national s'est accru de 7,9 % en termes réels, taux supérieur encore à celui de l'année précédente (6,9 %), l'offre y étant moins entravée par des facteurs limitatifs. Néanmoins, une certaine pénurie de main-d'œuvre qualifiée y est apparue également et a attiré davantage l'attention sur la nécessité d'accélérer la formation professionnelle et la mise au travail des chômeurs encore nombreux dans le Sud du pays. Le rythme d'accroissement s'est nettement ralenti en Allemagne et plus encore aux Pays-Bas, où les taux d'accroissement du produit national, respectivement 9 et 8 %,

avaient été particulièrement élevés en 1960. Ces deux pays ont dû faire face à une pénurie de main-d'œuvre à laquelle l'immigration de travailleurs étrangers n'a apporté qu'un remède partiel. Les Pays-Bas ont ressenti aussi les effets de la réduction de la durée du travail qui, appliquée au cours du premier semestre, a pesé pendant plusieurs mois sur l'expansion de la production industrielle. Le taux d'accroissement réel pour 1961 est estimé à 5,3 % en Allemagne et à 2,5 % aux Pays-Bas. En France, on estime à 4,5 % l'accroissement du produit national en 1961, contre 6 % l'année précédente. En Belgique et au Luxembourg, le produit national a dépassé de 3 à 4 % le niveau de 1960.

Parmi les facteurs qui ont exercé, du côté de la demande, une grande influence sur l'expansion, il faut noter les investissements, particulièrement ceux des entreprises qui ont, cette année encore, augmenté plus que les autres catégories de la demande, bien que leur accroissement ait été un peu plus faible qu'en 1960. Le rôle de la consommation privée est devenu plus important. Dans plusieurs des six pays des hausses de salaires se sont produites, entraînées par la tension croissante sur le marché du travail; associées à une nouvelle augmentation de l'emploi, elles ont contribué à l'accroissement sensible des revenus salariaux et par conséquent de la demande de biens de consommation du secteur privé. La consommation publique a augmenté sensiblement dans les mêmes proportions que le produit national. En revanche, la formation des stocks est restée en 1961 en deçà du développement économique général : pour l'ensemble de la Communauté elle aurait été inférieure d'un cinquième environ à celle de l'année précédente.

La demande extérieure a elle aussi joué un rôle moins dynamique : l'excédent de la balance des paiements courants n'a plus augmenté en 1961, le taux d'accroissement du commerce avec les pays tiers a notablement diminué. Les exportations affectées, surtout durant le premier semestre, par l'affaiblissement de la conjoncture américaine et par une demande hésitante, parfois même en régression, de certains pays d'Outre-Mer, n'ont dépassé que de 5 % en valeur celles de l'année précédente, alors qu'en 1960 l'augmentation avait été de 14 %. Les importations n'ont également augmenté que de 5 % contre 20 % l'année

précédente. D'autre part, les échanges entre les pays de la Communauté ont continué d'augmenter considérablement, atteignant en 1961 près de 12 milliards d'unités de compte, soit une augmentation de 16 % par rapport à 1960 et de 70 % par rapport à 1957, dernière année avant l'entrée en vigueur du Marché Commun.

Pendant les quatre premières années d'existence du Marché Commun, le produit national brut des pays de la C.E.E. a augmenté au total de 21 % en termes réels.

C'est en Italie (30 %) et en Allemagne (26 %) que l'augmentation du produit national a été la plus élevée durant ces quatre années. Elle a été de 18 % aux Pays-Bas, 15 % en France, 14 % au Luxembourg et 10 % en Belgique. Compte tenu de l'évolution de la population, l'augmentation réelle du produit national par habitant a été de 27 % en Italie, 20 % en Allemagne, 11-12 % en France, aux Pays-Bas et au Luxembourg, et 7 % en Belgique. Entre 1957 et 1961, le produit par habitant a augmenté de 16 % en moyenne dans la Communauté.

Ainsi, l'écart entre les différents pays a quelque peu diminué en ce qui concerne le produit brut par habitant. Il n'en est pas encore de même, semble-t-il, des différences interrégionales à l'intérieur de chaque pays : les quelques indices connus montrent que, dans certains pays, ce sont les régions déjà développées qui ont pris la plus grande part à l'expansion générale tandis que le taux d'expansion des régions moins développées est resté inférieur à la moyenne.

\* \* \*

Les investissements bruts fixes dans les six pays de la Communauté, selon des estimations provisoires, se sont élevés à 44 milliards d'unités de compte. Déduction faite des amortissements, estimés à 18 milliards, l'investissement net s'établirait à 26 milliards.

Le taux d'accroissement réel des investissements bruts de la Communauté en 1961 — environ 9 % (13 % aux prix courants) — dépasse celui du produit national; leur part dans le produit national est passée de 21 % en 1960 à 22 % en 1961.

C'est en Italie où elle a atteint 11 % (1960 : 15 %) que l'augmentation du volume des investissements a été la plus forte; elle a surtout porté sur le secteur industriel, comme d'ailleurs dans tous les pays de la C.E.E. C'est dans l'industrie sidérurgique, où le volume des investissements a doublé par rapport à l'année précédente, dans l'industrie chimique et dans le secteur de l'énergie qu'elle a été la plus marquée. La construction de logements et les travaux publics, qui avaient à peine contribué à l'accroissement du volume des investissements l'année précédente, ont pris une importance plus grande. A l'inverse, les investissements de l'agriculture sont restés en retard, alors qu'ils avaient connu l'année précédente une expansion de quelque 20 %, donc supérieure à la moyenne. La réduction des investissements dans ce secteur s'explique surtout par la diminution des dépenses de mise en valeur agricole, qui représentent près des 3/4 des dépenses d'investissement dans ce secteur.

En Allemagne, les investissements bruts ont augmenté en valeur de près de 15 %, atteignant presque le même taux d'accroissement que l'année précédente, mais l'augmentation en termes réels n'a été que de 9 % — contre 12 % en 1960 — en raison de l'augmentation des prix, surtout dans le secteur de la construction. Dans l'industrie, où le taux d'accroissement aurait été dans l'ensemble de 13 % en termes réels, l'expansion des investissements a profité plus spécialement à l'industrie de base, en particulier au secteur de l'acier et de la chimie, et à l'industrie des biens d'équipement, notamment l'industrie électrotechnique et la construction mécanique et automobile; dans la plupart des industries de biens de consommation, les investissements ont eu tendance à se stabiliser, et même à diminuer légèrement. Le volume de la construction résidentielle a été à peine supérieur à celui de l'année précédente, tandis que les dépenses augmentaient d'un dixième par suite de la hausse considérable du prix de la construction.

En France, le volume des investissements a augmenté de 8 % en 1961, taux d'expansion plus grand encore que celui de l'année précédente (6 %). L'augmentation des investissements porte surtout sur l'industrie privée, secteur dans lequel elle est restée très élevée, notamment dans la sidérurgie, la construction mécanique et l'industrie électrique. Quant aux investissements de l'État, ils ont augmenté à peu près dans

la même mesure. Le volume des investissements des entreprises nationalisées a été sensiblement le même que l'année précédente : dans le secteur de l'énergie, il y a eu une légère diminution par suite de l'achèvement des programmes d'investissement de Lacq et des Charbonnages; dans les transports, les investissements auraient à peine dépassé le niveau de 1960. Dans la construction de logements, l'augmentation a été également faible.

En Belgique, le taux de l'augmentation réelle, environ 10 %, a aussi dépassé celui de l'an dernier (6 %). La presque totalité de l'accroissement des investissements a été réalisée dans le secteur de l'industrie privée et dans la construction résidentielle. Le développement des investissements industriels, qui ont augmenté de 15 à 20 %, a largement bénéficié des mesures prises dans le cadre des lois de relance économique de juillet 1959 ainsi que des investissements effectués par des entreprises étrangères en Belgique. En revanche, les investissements des entreprises publiques n'ont atteint que 40 % environ du niveau de 1960. Dans les autres secteurs de l'économie, les investissements n'ont que légèrement augmenté : ils ont dépassé de peu ceux de l'année précédente dans le domaine des transports et n'ont pratiquement pas varié dans le secteur public et dans l'agriculture.

Aux Pays-Bas, les investissements ont dépassé de quelque 7 % le volume de l'an dernier (1960 : 10 %). Seule une augmentation considérable des importations de biens d'équipement a permis de satisfaire une bonne part de la demande supplémentaire de biens d'investissements, car l'industrie nationale avait atteint la limite de sa capacité de production et ne pouvait plus guère accroître l'offre intérieure. Le secteur industriel, dont le volume d'investissement s'était accru de 16 %, a absorbé les deux tiers environ des investissements supplémentaires. Dans le secteur public, les investissements ont augmenté de près de 10 %. La construction résidentielle n'a été que légèrement supérieure au niveau de l'an dernier et dans le secteur des transports, les investissements ont diminué de 10 %, par suite surtout de la diminution des investissements en navires et avions.

\* \* \*

Les marchés financiers ont fourni comme l'année précédente un montant correspondant sensiblement au quart de l'investissement net de la Communauté. Cette proportion demeure d'ailleurs variable d'un pays à l'autre, bien que les écarts soient moins importants que l'année antérieure : les deux extrêmes restent occupés par l'Allemagne, où cette fraction est d'environ un cinquième, et l'Italie où elle est d'environ deux cinquièmes. En 1961, les émissions nettes de titres d'État et d'obligations ont représenté dans les six pays 4,8 milliards d'unités de compte (contre 3,63 l'année précédente) et les émissions d'actions 2,0 milliards (contre 1,87), soit au total 6,8 milliards (contre 5,50).

Une partie importante des moyens de financement a été trouvée auprès des banques et des instituts de financement à moyen et à long terme; l'ensemble des crédits à l'économie a partout et substantiellement augmenté. La seule augmentation des crédits à moyen et long terme au cours de l'année 1961, de l'ordre de 8 milliards après déduction des ressources procurées aux instituts de financement par le placement de leurs obligations, dépasse ainsi l'ensemble des moyens fournis par les émissions de titres sur les marchés.

Quant aux autres sources de financement des investissements, notamment l'autofinancement des entreprises, des données chiffrées et comparables à l'échelle des six pays font encore défaut.

\* \* \*

Les ressources que les entreprises ont pu recueillir sur les marchés par émission d'actions en 1961 ont été plus abondantes que l'année précédente en Allemagne et surtout en France, où 1960 avait, il est vrai, marqué une pause pour les augmentations de capital. Elles ont plafonné en Italie et ont diminué en Belgique et aux Pays-Bas.

En ce qui concerne les obligations, les Pays-Bas restent le marché le plus avantageux pour les emprunteurs; à la fin de 1961, le taux de rendement offert aux souscripteurs des émissions nouvelles de

l'État et de la Bank voor Nederlandsche Gemeenten a dépassé à peine 4 %. Les autorités néerlandaises ont décidé d'autoriser de nouveau, à partir de mai 1961, les émissions d'obligations pour le compte des emprunteurs publics ou privés étrangers; ces émissions, qui ont généralement fait ressortir des taux de 4,5 à 5 % pour les souscripteurs, ont déterminé un prélèvement net sur le marché de 432 millions de Florins.

Le précédent rapport notait qu'en France et en Italie, après une baisse continue des taux réels à l'émission depuis le début de 1959, un palier semblait avoir été atteint en 1960 au niveau de 5,70 %; à ce taux, qui a subsisté au cours de la nouvelle année, des sommes plus considérables ont pu être recueillies tant en France, où la totalité des disponibilités a été une fois encore réservée aux emprunteurs exerçant une activité économique, qu'en Italie, où les émissions des instituts spéciaux de crédit à long terme ont gardé la prépondérance.

Il est à remarquer que c'est sensiblement au même niveau de 5,75 % que se situent les rendements effectifs des plus récents emprunts en Belgique, où un effort a été fait en 1961 pour acclimater des titres de plus longue durée et laisser une plus large place sur le marché aux émissions des institutions para-étatiques à vocation économique.

Sur le marché allemand des obligations, les sommes recueillies en 1961, essentiellement par les organismes hypothécaires et communaux et par les autorités publiques, ont presque doublé par rapport à 1960, retrouvant ainsi le niveau de 1959. Le premier semestre a connu une légère baisse des taux, mais en fin d'année le rendement pour le souscripteur s'établissait à nouveau à 6 % après 5,4 % en juillet, contre 6,2 % fin 1960.

Ainsi les taux offerts aux souscripteurs sur les différents marchés de la Communauté, à l'exception de celui des Pays-Bas, sont assez voisins; mais les coûts réels pour les emprunteurs demeurent encore éloignés d'un pays à l'autre, en raison des différences des régimes fiscaux et des conditions d'émission.

\* \* \*

## CRÉDITS

Dans le domaine des crédits, l'activité de la Banque a marqué une augmentation sensible par rapport aux exercices précédents, tant en ce qui concerne le nombre et le volume de ses prêts que l'extension de son champ d'activité. Elle a ainsi approuvé pour la première fois au cours de l'exercice écoulé des opérations de prêt destinées à l'amélioration de l'infrastructure des transports, dans la ligne de la politique générale définie par la Commission de la Communauté Économique Européenne; elle a d'autre part approuvé sa première opération de prêt pour une entreprise belge.

Le Conseil d'Administration a approuvé, au cours de l'année 1961, dix prêts pour un montant total de 66,2 millions d'unités de compte, contre cinq prêts en 1960 pour un total de 41,3 millions d'unités de compte. Ces prêts se répartissent comme suit : quatre prêts pour un montant de 24,4 millions en Italie, quatre prêts pour un montant de 12 millions en France, un prêt de 25 millions en Allemagne et un prêt de 4,8 millions en Belgique.

Le coût total des projets pris en considération en 1961 est estimé à 325 millions d'unités de compte. La fraction de ce montant couverte par les 66,2 millions de prêts de la Banque a donc été en moyenne de 20 %.

Les projets retenus concernent :

- La construction à Pont-de-Claix (Isère, France), par la société *Progil-Bayer-Ugine (P.B.U.)*, qui résulte d'une initiative commune franco-allemande, d'une usine de produits chimiques destinés à la fabrication de mousses et vernis synthétiques; prêt de la Banque : 2 millions d'unités de compte;
- l'électrification et l'aménagement de la ligne ferroviaire Gênes-Modane, par changement du courant de traction; prêt de la Banque à l'*Amministrazione delle Ferrovie dello Stato (FF.SS.)* : 21 millions d'unités de compte;

- l'aménagement de la ligne ferroviaire Modane-Chambéry, avec accroissement de capacité de la gare frontière; prêt de la Banque à la *Société Nationale des Chemins de Fer Français (S.N.C.F.)* : 4 millions d'unités de compte;
- l'électrification de la liaison ferroviaire « Nord-Sud » qui relie les grands ports du Nord au Sud de l'Allemagne et constitue une voie de communication internationale entre les pays scandinaves, l'Italie, la Suisse et l'Autriche; prêt de la Banque à la *Deutsche Bundesbahn (D.B.)* : 25 millions d'unités de compte;
- le défrichement et la mise en valeur de landes et la création d'exploitations agricoles dans la zone forestière du Sud-Ouest de la France; prêt de la Banque à la *Compagnie d'Aménagement des Landes de Gascogne* : 1 million d'unités de compte;
- la construction en Belgique, dans le Borinage, d'une usine de pâte à papier; prêt de la Banque à la société *Cellulose du Borinage* : 4,8 millions d'unités de compte;
- la construction à Patti (Sicile), par la *S.p.A. Tyndaris per l'industria dolciaria ed affine*, d'une fabrique de confiserie industrielle; prêt de la Banque : 0,4 million d'unités de compte;
- l'exploitation d'une mine de potasse et la production d'engrais à Pasquasia (Sicile) par la société *Sali Potassici Trinacria*; prêt de la Banque : 1,6 million d'unités de compte;
- la construction à Patti (Sicile), par la *W.E.S.P.A., Walworth Europa S.p.A.*, d'une usine de production de vannes industrielles en acier; prêt de la Banque : 1,4 million d'unités de compte;
- l'extension et le renforcement des réseaux ruraux de distribution d'électricité en Bretagne; prêt de la Banque à *Électricité de France, Service National* : 5 millions d'unités de compte.

Ces prêts sont accordés directement aux bénéficiaires, à l'exception des trois projets industriels italiens qui, comme par le passé, sont octroyés à la « Cassa per il Mezzogiorno », laquelle en reprête les montants respectifs par l'entremise de l'Institut régional compétent. Il s'agit en l'occurrence de l' « Istituto Regionale per il Finanziamento alle Industrie in Sicilia — IRFIS — », institut de droit public pour le crédit à l'industrie en Sicile, qui participe de son côté au financement de ces mêmes projets.

\* \* \*

Depuis sa création jusqu'à la fin de l'année 1961, la Banque a approuvé 22 prêts se montant ensemble à 160,2 millions d'unités de compte, soit une moyenne de 7,3 millions par prêt. Les investissements auxquels la Banque a ainsi apporté son concours s'élèvent au total à 1.013 millions d'unités de compte : la part de la Banque dans leur financement a été en moyenne d'environ 16 % et elle a varié entre 8 et 63 % selon la nature et l'importance des projets.

Les prêts ont été attribués pour des projets situés dans les pays suivants :

**RÉPARTITION DES PRÊTS PAR PAYS**  
au 31 décembre 1961

<i>Pays</i>	<i>Nombre de projets</i>	<i>Prêts de la BEI (millions d'u.c.)</i>	<i>Part de chaque pays par rapport à l'ensemble</i>
Belgique	1	4,8	3 %
Allemagne	2	27,4	17 %
France	7	37,8	24 %
Italie	11	86,2	54 %
Luxembourg	1	4,0	2 %
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>160,2</b>	<b>100 %</b>

Les prêts se répartissent ainsi par secteurs économiques :

RÉPARTITION DES PRÊTS PAR SECTEURS  
au 31 décembre 1961

<i>Secteur</i>	<i>Nombre de projets</i>	<i>Prêts de la BEI (millions d'u.c.)</i>	<i>Part de chaque secteur par rapport à l'ensemble</i>
Agriculture	2	10,5	6 %
Transports	3	50,0	31 %
Énergie	6	42,6	27 %
Industrie	11	57,1	36 %
— Sidérurgie	1	24,0	
— Ind. mécanique	2	6,4	
— Ind. chimique	5	21,1	
— Autres industries	3	5,6	
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>160,2</b>	<b>100 %</b>

Au 31 mars 1962, vingt et un contrats de prêt avaient été signés, dont cinq en 1959, quatre en 1960, sept en 1961 et cinq au cours des trois premiers mois de 1962. Le montant total déboursé sur ces prêts s'élevait à la fin de décembre 1961 à 92,2 millions d'unités de compte, et à la fin de mars 1962 à 107,7 millions.

\* \* \*

RESSOURCES

Ainsi que le dernier Rapport Annuel le laissait prévoir, c'est en 1961 que la Banque s'est adressée pour la première fois au marché des capitaux pour se procurer une partie des ressources nécessaires à l'accomplissement de ses tâches.

Les opérations ainsi réalisées au cours de l'année, pour un montant global de 21,4 millions d'unités de compte, ont permis notamment à la Banque d'accéder au marché des capitaux des Pays-Bas. C'est ainsi que la Banque a contracté au mois de mars 1961 avec un groupe de banques néerlandaises un premier emprunt de 20 millions de florins. Les obligations émises à cet effet, qui portent intérêt au taux de 4 1/2 % pour une durée maximum de 7 ans et qui ont été cédées au pair, resteront en portefeuille auprès des banques faisant partie du groupe précité et ne seront pas offertes au public.

Une deuxième opération d'emprunt aux Pays-Bas a été réalisée au mois de juillet avec l'offre au public au pair de 50 millions de florins d'obligations à vingt ans portant intérêt au taux de 4 1/2 %, amortissables en 15 annuités égales de 1967 à 1981.

En outre, la Banque a emprunté au cours de l'exercice des fonds auprès d'une banque suisse. Cette opération a porté sur un montant de 9 millions de francs suisses, empruntés pour une durée maximum de 6 ans.

L'année 1961 a permis d'autre part de définir dans tous les pays de la Communauté le régime fiscal applicable aux opérations de la Banque qui jouira ainsi de conditions comparables à celles des institutions analogues.

Enfin les réévaluations du Deutsche Mark et du Florin, intervenues respectivement les 6 et 7 mars 1961, ont eu comme conséquence une réévaluation des actifs de la Banque dans ces mêmes monnaies. Les ajustements en faveur de la République Fédérale d'Allemagne et des Pays-Bas sur leur quote-part au capital versé dans ces monnaies ont été opérés conformément aux dispositions de l'Art. 7 des Statuts.



## II

Le bilan et le compte de profits et pertes sont joints au présent rapport.

Leurs principaux postes sont analysés ci-après.

### BILAN

Le total du bilan au 31 décembre 1961 s'élève à u.c. 351.177.185,56.  
Au 31 décembre 1960, il s'élevait à u.c. 291.625.145,54.

#### ACTIF

*Caisse et Banques, avoirs en or et portefeuille.*

A la date du 31 décembre 1961 les avoirs à vue et à terme se répartissent de la manière suivante :

1. Caisse et Banques : u.c. 143.841.597,06  
Cette rubrique se compose à raison de u.c. 3.399,81 d'avoirs en caisse et de u.c. 143.838.197,25 d'avoirs en banque.  
Au 31 décembre 1960 ces mêmes avoirs représentaient u.c. 133.711.018,48.

2. Avoirs en or : u.c. 8.506.128,06  
Ils sont constitués à raison de u.c. 1.754.472,10 par du métal et des dépôts à vue et de u.c. 6.751.655,96 par des dépôts à court terme.  
Le montant global n'a pas subi de variation par rapport au 31 décembre 1960.

3. Portefeuille : u.c. 50.875.745,29

Le portefeuille est constitué à raison de u.c. 29.030.034,47 par des Bons du Trésor ou effets émis par des organismes publics et pour le solde, soit u.c. 21.845.710,82, par d'autres titres du marché monétaire.

Au bilan du 31 décembre 1960, cette rubrique se montait à u.c. 87.875.764,69.

Le total de ces trois postes, soit u.c. 203.223.470,41, se répartit suivant les monnaies de la manière suivante :

monnaies des pays membres	u.c. 147.581.121,18
autres monnaies	u.c. 47.136.221,17
or	u.c. 8.506.128,06

La répartition selon les échéances est la suivante :

A vue	u.c. 11.374.821,89
A 3 mois au plus	u.c. 71.212.001,63
A plus de 3 mois et à 6 mois au plus	u.c. 45.928.240,50
A plus de 6 mois et à 12 mois au plus	u.c. 71.658.406,39
A plus de 12 mois	u.c. 3.050.000,00

#### *Prêts en cours.*

Le montant de u.c. 146.609.856,79 représente le montant global des prêts dont les contrats ont été signés à la date du 31 décembre 1961. Sur ce montant, les fonds versés aux emprunteurs s'élèvent à la même date à u.c. 92.150.963,69.

Les créances qui résultent pour la Banque de ces versements se répartissent ainsi suivant les monnaies :

monnaies des pays membres	u.c. 67.807.351,74
option de la Banque entre les monnaies des pays membres	u.c. 14.589.239,34
autres monnaies	u.c. 9.754.372,61

Les montants restant à verser, soit u.c. 54.458.893,10, trouvent leur contrepartie dans le poste figurant au passif sous la rubrique « à verser sur prêts en cours ».

Les postes relatifs aux prêts en cours se comparent ainsi :

	au 31 décembre 1960	au 31 décembre 1961
Prêts versés	33.278.870,03	92.150.963,69
Prêts à verser	26.306.058,—	54.458.893,10
Total des prêts	59.584.928,03	146.609.856,79

#### *Installations et matériel*

Les installations et le matériel, complètement amortis, ne figurent dans cette rubrique que « pour mémoire ».

#### *Intérêts et Commissions à recevoir*

Sous cette rubrique, figurent les intérêts et commissions courus mais pas encore encaissables à la date du 31 décembre 1961, qui s'élèvent à u.c. 1.321.570,80.

### PASSIF

#### *Capital*

Le capital souscrit s'élève à u.c. 1.000.000.000,— dont u.c. 250.000.000,— de capital versé et u.c. 750.000.000,— de capital de garantie.

#### *Réserve statutaire*

La réserve statutaire, qui s'élevait au début de l'exercice à u.c. 4.528.407,27, est portée à u.c. 10.256.538,26 par l'attribution à cette réserve du solde du compte de profits et pertes.

#### *Provision pour risques sur prêts et garanties*

Cette provision, qui s'élevait à u.c. 2.000.000,— à la fin de l'exercice précédent, est portée à u.c. 6.000.000,—.

#### *Provision pour péréquation d'intérêts d'emprunts et pour charges d'émission*

Cette provision s'élève à u.c. 5.500.000,— soit le même montant qu'à la fin de l'exercice précédent.

*Provision pour risques monétaires non couverts par l'art. 7 des Statuts*

Le montant de cette provision n'a pas varié au cours de l'exercice 1961.

*Montants dus au titre de l'art. 7 paragraphe 2 des Statuts*

Sous cette rubrique figurent les montants restant dus à la République Fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas en raison des ajustements des quote-parts du capital versés par ces Etats dans leur monnaie nationale à la suite de la réévaluation du Deutsche Mark et du Florin. Ils représentent les ajustements opérés sur le montant correspondant aux prêts consentis par la Banque et libellés dans ces monnaies et ils s'élèvent à u.c. 481.682,37. Conformément aux dispositions des Statuts, leur versement sera effectué aux échéances de ces prêts.

*Emprunts à moyen et long terme*

Le montant de u.c. 21.395.184,99 inscrit à cette rubrique représente les emprunts contractés par la Banque et en cours à la date du 31 décembre 1961.

Le montant se répartit ainsi :

Obligations 4 1/2 % 1961 à sept ans en florins	u.c. 5.524.861,88
Obligations 4 1/2 % 1961 à vingt ans en florins	u.c. 13.812.154,70
Autres emprunts	u.c. 2.058.168,41

*A verser sur prêts en cours*

Le montant de u.c. 54.458.893,10 inscrit à cette rubrique représente les engagements de versement restant à exécuter par la Banque au profit de ses emprunteurs en vertu des contrats de prêt signés à la date du 31 décembre 1961.

*Intérêts à payer et intérêts reçus d'avance*

Le montant de u.c. 500.025,24 inscrit à cette rubrique représente, à raison de u.c. 349.028,47, les intérêts sur emprunts courus mais non encore échus et à raison de u.c. 150.996,77 les intérêts encaissés qui se rapportent à une période postérieure au 31 décembre 1961.

### *Divers*

Le montant de u.c. 584.861,60 inscrit à cette rubrique comprend diverses dépenses et charges encourues mais non encore réglées, ainsi que le montant réservé pour le régime de prévoyance du personnel.

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES

### DÉBIT

#### *Dépenses administratives*

Les dépenses administratives se sont élevées à u.c. 1.124.720,82 contre u.c. 980.235,40 pour l'exercice précédent.

Elles se répartissent comme suit :

Dépenses relatives au personnel	u.c. 788.597,21
Frais généraux	u.c. 336.123,61

#### *Intérêts et charges sur emprunts*

Ce poste s'élève à u.c. 788.387,83 et représente les intérêts sur emprunts et les frais et autres charges qui se rapportent à ces opérations.

#### *Amortissements sur installations et matériel*

Les dépenses d'installations et matériel effectuées au cours de l'exercice et amorties dans leur totalité, se sont élevées à u.c. 40.282,62 contre u.c. 39.819,96 pour l'exercice précédent.

### CRÉDIT

#### *Intérêts et commissions sur prêts*

Ce poste s'élève à u.c. 3.283.355,90 contre u.c. 1.206.962,23 pour l'exercice précédent. L'augmentation reflète l'accroissement sensible des montants versés sur prêts en cours.

#### *Intérêts sur placements*

Le montant des intérêts provenant des placements des disponibilités est de u.c. 8.266.453,54 contre u.c. 8.206.615,93 pour l'exercice précédent.



### III

Au cours de l'exercice, les modifications suivantes sont intervenues dans la composition du Conseil d'Administration :

En remplacement de MM. Jean-Paul DELCOURT, René LARRE et Joachim VON SPINDLER, le Conseil des Gouverneurs a nommé, à compter du 2 octobre 1961, MM. Jean SADRIN, Maurice PÉROUSE (précédemment Administrateur-suppléant de M. Pierre-Paul SCHWEITZER) et Fritz FECHNER.

MM. Hans SKRIBANOWITZ et Pierre MILLET, Administrateurs-suppléants, ont également donné leur démission. M. Alain PRATE a été nommé en remplacement de M. Pierre MILLET à dater du 28 février 1962.

Nous remercions MM. DELCOURT, LARRE, VON SPINDLER, SKRIBANOWITZ et MILLET de leur précieuse et compétente collaboration.

\* \* \*

Aucune modification sensible n'est intervenue dans l'organisation interne de la Banque et l'effectif de son personnel. Au 31 décembre 1961, celui-ci comprenait au total 94 personnes.

Bruxelles, le 4 avril 1962.

Le Président  
du Conseil d'administration

PARIDE FORMENTINI



# BILAN ET COMPTE DE PROFITS ET PERTES

RAPPORT DE MM. PRICE WATERHOUSE & Co.

60, rue Ravenstein  
Bruxelles

Monsieur le Président,  
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT  
BRUXELLES

A notre avis, les états financiers ci-joints constituent une présentation fidèle et raisonnable de la situation financière de la Banque Européenne d'Investissement au 31 décembre 1961 et des résultats de ses opérations de l'exercice, selon les principes comptables généralement admis appliqués sur une base conforme à celle de l'exercice précédent. Notre examen de ces états financiers a été effectué selon les normes de révision généralement admises, et a donc comporté tels sondages de la comptabilité et telles autres opérations de contrôle que nous avons jugés nécessaires en la circonstance.

Le 5 avril 1962.

PRICE WATERHOUSE & Co.

# BILAN AU 31

(en unités de compte de 0,88867088

Les taux de conversion utilisés pour l'établissement

1 unité de compte = 50 FB = 4,00 DM = 4,93706 NFF

## ACTIF

<b>CAISSE ET BANQUES</b>		
Monnaies des pays membres		
à vue ou à un an au plus . . . . .	116.686.111,01	
Autres monnaies		
à vue ou à un an au plus . . . . .	27.155.486,05	143.841.597,06
<b>AVOIRS EN OR . . . . .</b>		<b>8.506.128,06</b>
<b>PORTEFEUILLE</b>		
Monnaies des pays membres		
à un an au plus . . . . .	27.895.010,17	
à plus d'un an . . . . .	3.000.000,00	
	30.895.010,17	
Autres monnaies		
à un an au plus . . . . .	19.930.735,12	
à plus d'un an . . . . .	50.000,00	
	19.980.735,12	50.875.745,29
<b>PRÊTS EN COURS</b>		
dont		
versé :		
en monnaies des pays membres	82.396.591,08	
en autres monnaies . . . . .	9.754.372,61	
	92.150.963,69	
à verser . . . . .	54.458.893,10	
	54.458.893,10	146.609.856,79
<b>INSTALLATIONS ET MATÉRIEL . . . . .</b>		<b>1,00</b>
<b>INTÉRÊTS ET COMMISSIONS</b>		
<b>À RECEVOIR . . . . .</b>		<b>1.321.570,80</b>
<b>DIVERS . . . . .</b>		<b>22.286,56</b>
	<b>Total : u.c.</b>	<b>351.177.185,56</b>

# DÉCEMBRE 1961

gramme d'or fin — Article 4 des Statuts)

des comptes de ce bilan sont les suivants :

= 625 Lit. = 50 Flux = 3,62 florins = 1 US \$ = 4,37282 F.S.

## PASSIF

<b>CAPITAL SOUSCRIT</b> . . . . .	<u>1.000.000.000,00</u>	
dont versé conformément à l'art. 5 § 1 des Statuts . . . . .		250.000.000,00
<b>RÉSERVE STATUTAIRE.</b> . . . . .		10.256.538,26
<b>PROVISIONS</b>		
pour risques sur prêts et garanties . . . . .	6.000.000,00	
pour péréquation d'intérêts d'emprunts et pour charges d'émission . . . . .	5.500.000,00	
pour risques monétaires non couverts par l'art. 7 des Statuts . . . . .	<u>2.000.000,00</u>	13.500.000,00
<b>MONTANTS DUS AU TITRE DE L'ARTICLE 7 § 2 DES STATUTS</b> . . . . .		481.682,37
<b>EMPRUNTS A MOYEN ET LONG TERME</b>		
en monnaies des pays membres . . . . .	19.337.016,58	
en autres monnaies . . . . .	<u>2.058.168,41</u>	21.395.184,99
<b>A VERSER SUR PRÊTS EN COURS</b> . . . . .		54.458.893,10
<b>INTÉRÊTS A PAYER ET INTÉRÊTS REÇUS D'AVANCE</b> . . . . .		500.025,24
<b>DIVERS</b> . . . . .		584.861,60
	<b>Total : u.c.</b>	<u>351.177.185,56</u>

## COMPTE DE PROFITS ET DE PERTES

(en unités de compte de 0,88867088)

### D É B I T

DÉPENSES ADMINISTRATIVES . . . . .	1.124.720,82
INTÉRÊTS ET CHARGES SUR EMPRUNTS . . . . .	788.387,83
FRAIS FINANCIERS . . . . .	21.847,46
AMORTISSEMENTS SUR INSTALLATIONS ET MATÉRIEL . . . . .	40.282,62
PROVISION POUR RISQUES SUR PRÊTS ET GARANTIES . . . . .	4.000.000,00
SOLDE AFFECTÉ A LA RÉSERVE STATUTAIRE . . . . .	5.728.130,99
<i>Total</i> : u.c.	<u>11.703.369,72</u>

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1961

(Programme d'or fin — Article 4 des Statuts)

	CRÉDIT
INTÉRÊTS ET COMMISSIONS SUR PRÊTS . . . . .	3.283.355,90
INTÉRÊTS SUR PLACEMENTS . . . . .	8.266.453,54
DIFFÉRENCES DE CHANGES . . . . .	153.560,28
	<hr/>
<i>Total : u.c.</i>	<u>11.703.369,72</u>



# DÉCLARATION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le Comité constitué en vertu de l'article 14 des Statuts et de l'article 25 du Règlement intérieur de la Banque Européenne d'Investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

Vu le rapport annuel 1961 ainsi que le bilan de la Banque au 31 décembre 1961 et le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'administration en sa séance du 4 avril 1962,

Vu les articles 22, 23 et 24 du Règlement intérieur,

Certifie par la présente :

que les opérations de la Banque pendant l'exercice 1961 ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les Statuts et le Règlement intérieur,

que le bilan et le compte de profits et pertes sont conformes aux écritures comptables, et qu'ils reflètent exactement, à l'actif comme au passif, la situation de la Banque.

Bruxelles, le 10 avril 1962

*Le Comité de Vérification*

A. M. DE JONG

R. BRESSON

K. BERNARD

